

Nos références: CBC-R19/316.29.

Date du rapport : 10-10-19

**RAPPORT D'INVENTAIRE AMIANTE NON DESTRUCTIF**  
**Rue Louis Thys 6 à 1150 Woluwe-Saint-Pierre**

Inspection réalisée le 09-10-19.

Inspection par A. De Beck et rédaction par J. Cocquyt et A. De Beck – CBConseil sprl :



**SOMMAIRE :**

1. Informations générales.
2. Méthodologie.
3. Liste des locaux ou endroits non inspectés.
4. Conclusion – Récapitulatif des matériaux contenant de l'amiante.

Annexes :

Photos.

Fiches d'inspection des matériaux contenant de l'amiante.

Rapport d'analyse du laboratoire agréé.

## **1 INFORMATIONS GÉNÉRALES :**

Cet inventaire non destructif, est réalisé conformément à notre offre de prix CBC-O19/376.

L'inspection concerne les matériaux qui sont visibles et accessibles dans des conditions normales d'utilisation, comme le prévoit le code du bien-être au travail.

Visite réalisée en compagnie de : /

## **2 METHODOLOGIE :**

### **Sur site :**

L'inspection est réalisée conformément au code du bien-être au travail.

Une inspection minutieuse des sols, murs, plafonds, faux-plafond, trémies techniques, façades, isolants divers, gaines, roofing, joints, cordelettes, flocages, poutres, mobilier ... afin de vérifier la présence d'amiante.

Tous les locaux accessibles sont inspectés.

Les matériaux connus comme contenant de l'amiante (surtout s'ils sont en bon état), ne sont pas échantillonnés conformément au code du bien-être au travail, sauf demande spécifique.

Les matériaux connus comme ne contenant pas d'amiante ne sont pas analysés, sauf demande spécifique. Cependant, certains matériaux fibreux non amiantés qui pourraient être pris pour de l'amiante sont répertoriés dans le rapport afin de montrer qu'ils ont bien été inspectés.

Lors de l'inspection, s'il y a le moindre doute sur la composition d'un matériau, un échantillonnage est réalisé. L'échantillon est une partie de matière de maximum 1 à 2 cm<sup>3</sup>, prélevé au moyen d'un outillage léger afin de ne pas créer une pollution. Au besoin, la zone de prélèvement est nettoyée à l'aide de lingettes spéciales ou à l'eau. L'opérateur est muni d'EPI (masque de type P3, ...) afin d'éviter tout risque lors du prélèvement. Le matériel de l'opérateur est nettoyé entre chaque prélèvement afin d'éviter tout risque de contamination.

Parfois, il arrive qu'un échantillonnage d'un matériau suspect ne soit pas possible (pour des raisons de sécurité, pour ne pas créer une infiltration d'eau, ... par exemple). Ceci est renseigné dans le rapport avec pour recommandation « un échantillonnage dès que cela sera possible ». En cas de doute, par mesure de précaution, toujours considérer ces matériaux comme contenant de l'amiante.

Les matériaux amiantés, échantillonnés ou non, sont photographiés et repérés sur plans si celui-ci est fourni avant l'inspection.

### **Au laboratoire :**

Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé pour la détermination d'amiante dans les matériaux. La détection d'amiante se fait en deux étapes :

- Observation du matériau au binoculaire afin de déceler d'éventuelles fibres suspectes.
- Si lors de l'observation des fibres suspectes ont été détectées, elles sont isolées et observées au moyen d'un microscope à lumière polarisée, après avoir été préalablement préparées sur une lame microscopie avec un liquide de Cargile d'indice de réfraction spécifique à la nature de la fibre.

### **Le rapport :**

L'inventaire amiante est établi local par local.

Les matériaux amiantés sont repris dans un tableau récapitulatif afin d'avoir une vue d'ensemble, avec des conseils spécifiques pour chaque cas rencontré.

Sur les photos :

- Les matériaux amiantés sont entourés ou indiqués avec des flèches rouges.
- Les matériaux ne contenant pas d'amiante sont entourés ou indiqués avec des flèches vertes.
- Les matériaux suspects, sont entourés ou indiqués avec des flèches oranges.

Spécifiquement à chaque cas de figure, une fiche est réalisée en fonction du type de matériau rencontré, sa friabilité, la ventilation, l'accessibilité, l'état, le degré d'utilisation présumée du local dans lequel se trouve le matériau. Un même matériau dans un état différent et dans deux locaux à fréquentation différents auront donc deux fiches complètement différentes.

## **3 LISTE DES LOCAUX OU ENDROITS NON INSPECTÉS :**

Tous les locaux ont été inspectés.

**4 CONCLUSION :**

Niveau	Local / Endroit	Matériau	Référence Echantillon	Photo	Fiche	Métre estimatif	Présence amiante	Friable	Conseil
/	Toiture versant arrière	Conduits de cheminée en fibrociment	/	1-2	1	2 pièces de +/- 1,5 m	Connu comme contenant de l'amiante (*)	Non	Contrôle annuel

(\*) : Connu comme contenant de l'amiante : pas d'échantillonnage réalisé pour ne pas détériorer le matériau intact, soit pour ne pas exposer de tierces personnes à une pollution inutile à l'amiante alors que la présence d'amiante, sur base de notre expérience, ne laisse pas de doute.

**Important :**

- Le code du bien-être au travail oblige tout employeur à réaliser un suivi annuel de l'inventaire amiante. Celui-ci peut être réalisé par l'employeur ou par une société spécialisée.
- Les conseils dans le tableau de conclusion, sont les recommandations minimales, que nous estimons sur base de notre expérience. L'employeur peut bien entendu toujours aller au-delà et enlever un matériau amianté, selon la loi en vigueur.
- En cas de travaux concernant une surface supérieure à 500 m<sup>2</sup> ou d'enlèvement d'amiante friable, cet inventaire n'est pas suffisant : un inventaire amiante de type destructif doit être réalisé.

**EN CAS D'ENLÈVEMENT D'AMIANTE :**

- Un matériau en amiante lié (ou non friable) démontable sans être cassé, peut être enlevé par la technique du traitement simple. Cette technique doit être réalisée soit par du personnel ayant reçu une formation de 8h sur les risques liés à l'amiante, soit par un enleveur d'amiante agréé. Si un matériau non friable doit être cassé pour son enlèvement, il faut faire appel un enleveur d'amiante agréé.
- Un matériau en amiante friable ou un matériau en amiante lié qui ne peut être démonté sans être cassé doit être enlevé par un enleveur d'amiante agréé.



	Niveau	Local / Endroit	Matériau	Amiante
<b>Photo 1</b>	/	Toiture versant arrière	Conduits de cheminée en fibrociment	Connu comme contenant de l'amiante



	Niveau	Local / Endroit	Matériau	Amiante
<b>Photo 2</b>	/	Toiture versant arrière	Conduits de cheminée en fibrociment	Connu comme contenant de l'amiante



FICHE	Niveau	Local / Endroit	Matériau	Présence amiante
1	/	Toiture versant arrière	Conduits de cheminée en fibrociment	Connu comme contenant de l'amiante

Type d'amiante		Etat		Friabilité	
<input checked="" type="checkbox"/>	Non analysé mais connu comme contenant de l'amiante (chrysotile minimum)	<input checked="" type="checkbox"/>	Bon état général	<input checked="" type="checkbox"/>	Non friable
Risque de détérioration accidentelle		Local confiné		Ventilation - Vibration	
<input checked="" type="checkbox"/>	Très faible	<input checked="" type="checkbox"/>	Non	<input checked="" type="checkbox"/>	Moyen
Personnes directement concernée		Occupation		Accessibilité	
<input checked="" type="checkbox"/>	Peu (- de 3)	<input checked="" type="checkbox"/>	Peu fréquenté	<input checked="" type="checkbox"/>	Difficile d'accès
Activité pouvant donner lieu à une exposition à l'amiante					
<input checked="" type="checkbox"/>	Ramonage	<input type="checkbox"/>	/		
<input checked="" type="checkbox"/>	Travaux en toiture	<input type="checkbox"/>	/		
CONSEIL					
<input checked="" type="checkbox"/>	Contrôle annuel de l'état du matériau	<input type="checkbox"/>	/		
<input type="checkbox"/>	/	<input type="checkbox"/>	/		

